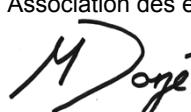




Reconnaissance AEAI N° 31703

Titulaire Rigips AG Täfernstrasse 11b 5405 Baden-Dättwil Schweiz	Fabricant Rigips AG 5405 Baden-Dättwil Schweiz
Groupe	204 - Parois intérieures, non portantes
Produit	RIGIPS METALLSTÄNDERWAND CW50/80
Description	Paroi à montants métalliques avec laine minérale RIGIPS ISORESIST PIANO PLUS (40mm, ≤20kg/m3), recouverte des deux côtés de plaques de plâtre RIGIPS DURALINE/DIE HARTE 15 (15mm, 986kg/m3), E=80mm
Utilisation	EI 60–RF1 Htest=3000mm Raccord vertical/horizontal: pm Utilisation voir pages suivantes
Documentation	IBS, Linz: Rapport d'essai '320060201-1' (21.09.2020); VKF ZIP AG, Bern: Expertise '108 2016 11' (31.05.2016); MPA, Braunschweig: Courrier '5458/2016' (17.03.2016), Rapport d'expertise '5458/2016, Anhang A ' (17.03.2016)
Conditions d'essai	EN 1363-1; EN 1364-1
Appréciation	Classe de résistance au feu EI 60
Durée de validité	31.12.2026
Date d'édition	31.07.2023
Remplace l'attestation du	30.06.2021
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	
 Marcel Donzé	
 Konrad Häusler	



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:2015, chapitre 13.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur;
- Augmentation de l'épaisseur du mur;
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs;
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur;
- Diminution de l'espacement des montants;
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Pour les éléments d'essai soumis à l'essai sans construction support, il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été soumis à l'essai avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax= illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

La hauteur de la construction peut être augmentée de 1,0 m dans les conditions suivantes :

- la hauteur minimale soumise à l'essai est de 3m lorsque l'essai est réalisé sans construction support ou de 2,8m lorsque l'essai est réalisé avec une construction support;
 - la déformation maximale de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm;
 - les jeux de dilatation sont augmentés proportionnellement.
- Extension en hauteur selon l'extension du domaine d'application

CONSTRUCTIONS SUPPORT

Constructions support normalisées

Pour les éléments d'essai soumis à l'essai dans le cadre d'essai, sans aucune construction support, le résultat est applicable à des constructions support rigides haute densité ayant au moins la même résistance au feu que l'élément d'essai.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise n° 108 2016 11 du 31.05.2016:

- Variantes plaques d'isolation thermique:

RIGIPS RIF, PS=40kg/m3

Rapport d'expertise MPA Braunschweig n° 5458/2016 Anhang A du 17.03.2016

applicable aux plaques de revêtement Rigips Duraline / Die Harte 15, courrier n° 5858/2016 du 17.03.2016.

Hauteurs maximales de parois en fonction de l'espacement des montants et des profilés d'acier

Désignation	Profondeur des Montants	Espacement des montants	Hmax parois	Remarques
	mm	mm	m	
CW	50	625	3.20	
CW	50	417	3.85	
CW	50	312.5	4.00	
CW	75	625	3.65	
CW	75	417	4.35	
CW	75	312.5	4.85	
CW	100	625	5.10	
CW	100	417	5.95	
CW	100	312.5	6.60	
CW	125	625	6.65	
CW	125	417	7.60	
CW	125	312.5	8.30	
CW	150	625	8.20	
CW	150	417	9.15	
CW	150	312.5	9.70	